842 (2021-2022) — N° 1

PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

17 FÉVRIER 2022

RAPPORT ANNUEL DE LA COUR DES COMPTES EUROPÉENNE CONCERNANT L'EXERCICE FISCAL 2020 *

Audition de Madame Turtelboom,
Membre de la Cour des comptes européenne

RAPPORT

présenté au nom de la Commission chargée de questions européennes

par

M. Sahli

4e session de la XIe législature
* Voir CRIC (2021-2022) – N° 127
CRAC (2021-2022) – N° 127

site web : www.parlement-wallonie.be
courriel : courriel@parlement-wallonie.be

SOMMAIRE

I. Résumé 3

II. Procédure 3

III. Audition de Mme Turtelboom, Membre de la Cour des comptes européenne 3

IV. Rapport 4

Pour compléter son information, le lecteur peut consulter :

– le compte rendu avancé des travaux qui n'engage ni les auteurs des interventions ni le Parlement. Il est consultable via le lien suivant : https://parlwal.be/3H5UGVS.

– le compte rendu intégral qui fait foi quant au contenu des interventions. Il est consultable via le lien suivant : https://parlwal.be/3mvU16H.

Les enregistrements audiovisuels de la réunion sont découpés en podcasts et mis à disposition sur le site web du Parlement de Wallonie : https://parlwal.be/3zAjfsC.

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission chargée de questions européennes a procédé à l'audition de Mme Turtelboom, Membre de la Cour des comptes européenne, sur le rapport annuel de la Cour des comptes européenne concernant l'exercice fiscal 2020.

I. RÉSUMÉ

La Cour des comptes européenne est une institution de l'Union européenne créée par le Traité de Bruxelles du 22 juillet 1975.

Sa fonction est d'examiner les comptes de l'Union européenne ainsi que de tout autre organe ou organisme créé par elle (à moins qu'un tel examen soit explicitement exclu).

Les rapports de la Cour des comptes européenne garantissent une bonne gestion des fonds par les institutions européennes et permettent notamment au Conseil ainsi qu'au Parlement européen de se fonder sur une analyse externe en vue d'octroyer ou non une décharge à la Commission européenne sur sa gestion.

Le 26 octobre 2021, la Cour des comptes européenne a publié son rapport annuel relatif à l'exercice fiscal 2020.

II. PROCÉDURE

En date du 20 janvier 2022, la Commission, a décidé de procéder à l'audition de Mme Turtelboom, Membre de la Cour des comptes européenne, sur le rapport annuel de la Cour des comptes européenne concernant l'exercice fiscal 2020.

En date du 17 février 2022, la Commission a procédé à l'audition de Mme Turtelboom, Membre de la Cour des comptes européenne.

Ont participé aux travaux : MM. Antoine, Bierin, Dupont (Art. 47.4), Evrard, Florent, Janssen, Marcourt (Président), Sahli (Rapporteur).

III. AUDITION DE MME TURTELBOOM, MEMBRE DE LA COUR DES COMPTES EUROPÉENNE

En date du 17 février 2022, la Commission chargée de questions européennes a procédé à l'audition de Mme Turtelboom, Membre de la Cour des comptes européenne, sur le rapport annuel de la Cour des comptes européenne concernant l'exercice fiscal 2020.

En application de la décision du Bureau du 13 juillet 2017, le rapport d'audition établi par une commission ou un comité renvoie vers le contenu du ou des comptes rendus intégraux de l'audition ou des auditions concernées.

Le compte rendu de cette audition est consultable via le lien suivant : https://parlwal.be/3mvU16H.

IV. RAPPORT

À l'unanimité des membres, il a été décidé de faire confiance au Président et au Rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur,	Le Président,
M. SAHLI	J.-C. MARCOURT